

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-450**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

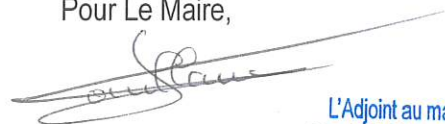
Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 2 novembre 2024 de 8h à 23h, à l'occasion d'une journée de compétition de fléchettes à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 9 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

